

RÈGLEMENT DE TARIFICATION – MISE À JOUR 631-45

ANNEXE A – SECTION générale	2
ANNEXE B – SECTION Finances et administration	3
ANNEXE C – SECTION juridiques et greffe	4
ANNEXE D – SECTION communications	5
ANNEXE E – SECTION sécurité publique et incendie	6
ANNEXE F – SECTION loisirs – Activités ville	8
ANNEXE F – SECTION loisirs – Locaux municipaux	10
ANNEXE F – SECTION loisirs – Location plateaux récréatifs	12
ANNEXE F – SECTION loisirs – prêt d'équipement	13
ANNEXE F – SECTION bibliothèque, arts et culture	14
ANNEXE H – SECTION travaux publics et génie	15
ANNEXE I – SECTION urbanisme et environnement	18
ANNEXE J – SECTION complexe aquatique	24

ANNEXE A – SECTION GÉNÉRALE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Feuille de papier par page par un photocopieur	Une personne à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu, est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission de celui-ci, jusqu'à concurrence de 8.05 \$. Le premier alinéa ne s'applique pas aux documents et aux renseignements personnels mentionnés au chapitre II du règlement provincial.	0.41 \$
Pour chaque page d'imprimante		0.41 \$
Pour chaque page provenant d'un	Microfilm	0.41 \$
	Microfiche	0.41 \$
Photographie (film ou numérique)	Pour produire un négatif	8.05 \$
	8 x 10 po. (chaque)	6.50 \$
	5 x 7 po. (chaque)	5.00 \$
Diapositive/chaque		1.70 \$
Plan		1.85 \$
Vidéocassette (1/2 pouce VHS)	Cassette	25.00 \$
	Chaque heure d'enregistrement	58.00 \$
Audiocassette/chaque	Cassette	16.25 \$
	Chaque heure d'enregistrement	45.25 \$
Disquette ou CD-Rom (tous formats)		16.50 \$
Microfilm	Bobine de 16 mm.	41.00 \$
	Bobine de 35 mm.	64.50 \$
Étiquette autocollante - par étiquette		0.10 \$
Taux horaire lorsque la transcription doit être effectuée manuellement, dans le cas de documents informatisés		28.25 \$
Impression de plan à l'interne par format	18 x 24 po (0.45 x 0.61 m)	0.51 \$
	24 x 36 po (0.61 x 0.91 m)	1.03 \$
	24 x 42 po (0.61 x 1.07 m)	1.21 \$
	24 x 48 po (0.61 x 1.22 m)	1.38 \$
	30 x 42 po (0.76 x 1.07 m)	1.50 \$
	30 x 48 po (0.76 x 1.22 m)	1.72 \$
	36 x 48 po (0.91 x 1.22 m)	2.05 \$
Frais d'administration général	Ajouté à toute facturation émise par le Service des Finances à l'exception du compte de taxes annuelles, d'un compte de taxes complémentaires, d'une facture concernant uniquement des frais d'administration, d'une facture d'entraide intermunicipale (Service de sécurité incendie), d'un règlement de réclamation ou de litige, d'un item auquel est prévu un coût de frais d'administration différent, des ouvertures et fermetures d'eau ou des tarifs prévus à l'annexe du Service de l'urbanisme et de l'environnement (qui sont réputés inclure les frais d'administration).	10%
Tournage cinématographique	Frais de base	250.00 \$
Tournage cinématographique n'impliquant aucune fermeture de rue	Taxes et frais d'administration en sus par jour de tournage	250.00 \$
Tournage cinématographique nécessitant une fermeture de rue	Taxes et frais d'administration en sus par jour de tournage	350.00 \$
Tournage cinématographique nécessitant une fermeture de rue partielle ou complète ou toute autre demande non prévue au règlement de tarification	Taxes et frais d'administration en sus par jour de tournage Voir règlement de tarification sur le site Internet de la Ville	500.00 \$
Tournage cinématographique dans les édifices municipaux, parcs, espaces verts et équipements récréatifs	Voir règlement de tarification sur le site Internet de la Ville	Frais additionnels

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

ANNEXE B – SECTION FINANCES ET ADMINISTRATION

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Plan général des rues		4.10 \$
Copie du rôle d'évaluation	Par unité	0.49 \$
État de compte		5.00 \$
Certificat municipal d'évaluation foncière		7.50 \$
Confirmation de taxes foncières		15.00 \$
Copie du compte de taxes municipales (pour le propriétaire)		Gratuit
Liste des contribuables ou habitants – par nom		0.01 \$
Copie du rapport financier		3.30 \$
Page dactylographiée ou manuscrite		4.10 \$
Retrait ou report de chèque postdaté		7.50 \$
Consultation (notaires, institutions financières) Consultation U.E.L. pour les professionnels	Frais d'ouverture de dossier de 25.00 \$	60.00 \$
Chèque retourné sans fonds		15.00 \$
Données numériques en cartographie et infographie	Chaque Mo	21.00 \$
Demande de révision – Évaluation foncière	Valeur inscrite au rôle 0 \$ à 500 000 \$	80.55 \$
	Valeur inscrite au rôle 500 000 \$ à 2 000 000 \$	322.05 \$
	Valeur inscrite au rôle 2 000 000 \$ à 5 000 000 \$	536.75 \$
	Valeur inscrite au rôle 5 000 000 \$ et plus	1 073.50 \$
Vente pour taxes	Frais de recherches de titres	300.00 \$
Bacs de collecte de matière résiduelles	Bac bleu 360 L	45.00 \$
	Bac noir 360 L	90.00 \$
	Bac noir 240 L	60.00 \$
	Bac brun 360 L	27.50 \$
	Bac brun 240 L	15.00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

ANNEXE C – SECTION JURIDIQUES ET GREFFE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Certificats divers (résidence, vie)		5.00 \$
Assermentation		5.00 \$
Règlement municipal - par page	Maximum de 35.00 \$ par règlement	0.41 \$
Mariage et union civil à l'hôtel de ville	Par un représentant de la ville – plus taxes	268.00 \$
Mariage ou union civil à l'extérieur de la ville	Par un représentant de la ville – plus taxes	357.00 \$

ANNEXE D – SECTION COMMUNICATIONS

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Drapeaux – Ville de Varennes	3 x 6	55.00 \$
Insigne		3.00 \$
Carte routière de la ville		Gratuit
Revue « À propos » (3 parutions)	Page couverture arrière extérieure (page entière)	1 060.00 \$
	Page intérieure section loisirs (page entière)	770.00 \$
	½ page dans la section loisirs	480.00 \$

ANNEXE E – SECTION SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Licence de chiens (non taxable)	Frais imputés au propriétaire licencié ou non licencié	25.00 \$
Remplacement de la licence		5.00 \$
Vignette pour bicyclette		5.00 \$
Alarme incendie non-fondé – Risques faibles et moyens Très petits bâtiments espacés, bâtiments d'au plus huit logements, neuf chambres ou dont l'aire au sol est inférieure à 600 m ² , ayant au plus trois étages	1 ^{er} et 2 ^e alarme – avertissement	Gratuit
	3 ^e alarme	200.00 \$
	4 ^e alarme	400.00 \$
	5 ^e alarme	600.00 \$
Alarme incendie non-fondé – Risques élevés et très élevés Bâtiments de neuf logements et plus, neuf chambres et plus ou dont l'aire au sol est de 600 mètres carrés et plus, ayant plus de trois étages ainsi que les bâtiments institutionnels où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes en raison de leur âge, d'un handicap ou parce qu'ils sont confinés dans un lieu dont ils ne peuvent sortir seuls, où existe un risque élevé de conflagration ou si l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la ville	1 ^{er} et 2 ^e alarme – avertissement	Gratuit
	3 ^e alarme	700.00 \$
	4 ^e alarme	1 400.00 \$
	5 ^e alarme	2 100.00 \$
Fausse alarme intrusion – Système d'alarme résidentiel	1 ^{ère} infraction – avertissement	Gratuit
	2 ^e infraction – plus frais applicable Cour municipale	100.00 \$
	3 ^e infraction – plus frais applicable Cour municipale	150.00 \$
	4 ^e infraction et plus – plus frais applicable Cour municipale	200.00 \$
Fausse alarme intrusion – Système d'alarme commercial	1 ^{ère} infraction – avertissement	Gratuit
	2 ^e infraction – plus frais applicable Cour municipale	200.00 \$
	3 ^e infraction – plus frais applicable Cour municipale	250.00 \$
	4 ^e infraction et plus – plus frais applicable Cour municipale	300.00 \$
Incendie du véhicule d'un non-résident sur le territoire incluant les autoroutes	Véhicule routier d'une masse d'au plus 3 000 kg	1 250.00 \$
	Véhicule routier d'une masse nette de plus de 3 000 kg	2 500.00 \$
Plan d'aide mutuelle (entre villes)	Carburant, lubrifiant, produits chimiques, air comprimé et coûts de restauration	Coût direct
	Pompier	45.00 \$ / heure
	Lieutenant	45.00 \$ / heure
	Capitaine	45.00 \$ / heure
	Chef ou directeur	45.00 \$ / heure
	Ressource R.C.C.I.	55.00 \$ / heure
Services aux entreprises situées sur le territoire	<i>Autopompe / citerne</i>	
	Première heure	400.00 \$
	Heures subséquentes	200.00 \$ / heure
	<i>Échelle aérienne</i>	

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Services aux entreprises situées sur le territoire	Première heure	750.00 \$
	Heures subséquentes	375.00 \$ / heure
	<i>Unité de secours</i>	
	Première heure	350.00 \$
	Heures subséquentes	175.00 \$ / heure
	Véhicule de service	100.00 \$ / heure
	Personnel cadre	100.00 \$ / heure
	Officier	75.00 \$
	Préventionniste-pompier	60.00 \$ / heure
	Pompier	60.00 \$
Hors du plan d'aide mutuelle (tarif horaire) Aide apportée sur le territoire de la Ville, sur les routes provinciales ou une autre municipalité avec laquelle la Ville ne possède pas d'entente d'entraide pour une intervention destinée à prévenir ou combattre un incendie, un déversement de produits dangereux, une diffusion de formation ou un entraînement	Autopompe	1 250.00 \$
	Échelle aérienne	1 500.00 \$
	Unité de secours	1 000.00 \$
	Véhicule de service	100.00 \$
	Personnel cadre	100.00 \$
	Officier	75.00 \$
	Préventionniste-pompier	60.00 \$
Pompier	60.00 \$	
Remplissage d'air comprimé respirable	Cylindre de 15 minutes ou moins	3.00 \$
	Cylindre de 30 ou 45 minutes	6.00 \$
	Cylindre de 60 minutes	9.00 \$
	Cylindre de cascade de 2400 à 3500 psi	12.00 \$
	Cylindre de cascade de 3501 à 6000 psi	24.00 \$
	Carte de remplissage (100 x 3.00 \$)	300.00 \$
Permis et certificats	Permis de brûlage	10.00 \$
	Permis d'autorisation d'activités ou d'événements spéciaux	10.00 \$
	Permis d'utilisation de pièces pyrotechniques	20.00 \$
	Permis de pyrotechnie d'effets spéciaux	20.00 \$
Formation en prévention des incendies Taux horaire (minimum de 3 heures)	Cours de formation sur mesure	150.00 \$
	Location du simulateur de formation d'extincteur portatif au propane et utilisé par un opérateur formé seulement	100.00 \$
Location de structure formation RIC (Rapid Intervention Crew) Taux horaire (minimum de 4 heures)	Cours de formation sur mesure	25.00 \$
Rapport d'incendie		16.50 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

ANNEXE F – SECTION LOISIRS – ACTIVITÉS VILLE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF RÉSIDENT (TAXES INCLUSES)	TARIF NON-RÉSIDENT (TAXES INCUSES)
Patinage libre Sportplex	17 ans et moins	2.00 \$	4.00 \$
	18 ans et plus	3.00 \$	5.00 \$
Patinage libre Sportplex – Carte annuelle	17 ans et moins	30.00 \$	-
	18 ans et plus	20.00 \$	-
	Familiale	40.00 \$	-
Rampe de mise à l'eau	Permis quotidien	20.00 \$	-
	Permis saisonnier avec stationnement de nuit	160.00 \$	600.00 \$
	Permis saisonnier restreint (lundi au jeudi seulement)	80.00 \$	300.00 \$
	Permis saisonnier commercial	700.00 \$	900.00 \$
	Stationnement de nuit pour un séjour d'une nuit	20.00 \$	60.00 \$
	Carte perdue	5.00 \$	5.00 \$
Badminton libre	Réservation à l'avance pour une session complète ou une demi-session à raison d'une heure par semaine consécutive par terrain	10.00 \$	-
	Réservation le jour même	10.00 \$	15.00 \$
Carte loisirs (avec preuve de résidence)			
Carte loisirs	Information générale		
	1 ^{ère} carte	Gratuite	75.00 \$
	2 ^e carte	Gratuite	75.00 \$
	3 ^e carte	Gratuite	30.00 \$
	4 ^e carte	Gratuite	Gratuite
	Carte perdue	5.00 \$	5.00 \$
Camp de jour			
Forfait 3 jours	Sortie et service de garde inclus	45.00\$ à 150.00 \$	Carte loisirs + montant résident

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

5 jours sans sortie		45.00\$ à 150.00 \$	Carte loisirs + montant résident
5 jours avec sortie		45.00\$ à 150.00 \$	Carte loisirs + montant résident
Camp spécialisé		45.00\$ à 150.00 \$	Carte loisirs + montant résident
Camp spécialisé à la journée	Semaine 9	45.00\$ à 150.00 \$	Carte loisirs + montant résident
Service de garde		9.00 \$ à 50.00 \$	Carte loisirs + montant résident
5 jours service de garde et inscription à la journée lors des camps spécialisés à la journée	Semaine 9	54.00 \$ à 60.00 \$	Carte loisirs + montant résident
Mascotte			
Participation de Bourrasque	Évènement privé, avec un accompagnateur, en respect de la Politique d'utilisation de Bourrasque	Coûts réels plus frais d'administration	N/A

Principe général

Toute activité sportive/culturelle/communautaire prévue au programme hiver/printemps/été/automne doit faire l'objet d'une évaluation coût/activité et tendre vers l'autofinancement selon les modalités de calcul en vigueur.

Volet administratif

La tarification familiale s'adresse aux résidents varennois seulement. Cette offre de tarification familiale est valable seulement pour les activités offertes par la Ville de Varennes. Les activités libres tarifées de la Ville (badminton libre, bains libres, tennis libre et patinage libre) et les plateaux sportifs ainsi que toutes les activités du Complexe aquatique de Varennes sont exclus. Rabais de 20 % applicable sur la facture totale pour l'inscription simultanée de trois personnes et plus vivant à la même adresse. À noter que lors d'une inscription non simultanée d'une 3^e personne ou plus vivant à la même adresse, le rabais de 20 % est applicable seulement sur cette dernière inscription. Si une activité ou un cours est annulé et que vous avez bénéficié de la réduction pour la tarification familiale, le rabais ne s'applique plus.

Demande de transfert, de modification ou d'annulation

Des frais d'administration de 15 \$ par activité seront exigés pour toute demande de transfert, de modification ou d'annulation. Toute demande doit nous être parvenue onze (11) jours avant le début de l'activité. Aucun transfert d'inscription à une autre personne n'est autorisé et aucun transfert d'activités n'est possible après le délai. Les mêmes conditions s'appliquent pour les non-résidents.

Demande de remboursement

Si le participant inscrit est dans l'incapacité de participer de façon permanente, avec présentation d'un certificat médical, il obtiendra remboursement moyennant des frais d'administration de 15 \$ par activité. Le remboursement se fera au prorata des activités non suivies. Veuillez noter qu'aucune demande de remboursement ne sera traitée si plus de 50 % des activités sont écoulées.

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

ANNEXE F – SECTION LOISIRS – LOCAUX MUNICIPAUX

DESCRIPTION	TARIF DE BASE	CLIENTÈLE PRIORITAIRE LOCALE		ENTRAÏDE	ADULTE LOCAL	CLIENTÈLE PRIORITAIRE RÉGIONALE		ADULTE RÉGIONAL	PRIVÉ	ORGANISME COLLABORATEURS
		21 ans et –	22 ans et + 50 %			22 ans et + 50 %	Jeune, famille et aîné adulte 100 %			
Taux à l'heure (plus taxes)										
Ouverture d'un bâtiment ⇨ tarification minimum de 3 heures										
Pavillon parc du Pré-Vert										
Salle polyvalente	25.00 \$	Gratuit	12.50 \$	Gratuit	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	25.00 \$	50.00 \$	25.00 \$
Salle des patineurs	15.00 \$	Gratuit	7.50 \$	Gratuit	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	15.00 \$
Pavillon parc du Portageur										
Salle polyvalente	25.00 \$	Gratuit	12.50 \$	Gratuit	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	25.00 \$	50.00 \$	25.00 \$
Salle des patineurs	15.00 \$	Gratuit	7.50 \$	Gratuit	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	15.00 \$
Pavillon parc de la Commune										
Salle polyvalente (demie)	15.00 \$	Gratuit	7.50 \$	Gratuit	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	15.00 \$
Salle polyvalente (double)	25.00 \$	Gratuit	12.50 \$	Gratuit	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	25.00 \$	50.00 \$	25.00 \$
Maison des aînés										
Salle de billard	15.00 \$	N/A	7.50 \$	Gratuit	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	15.00 \$
Salle polyvalente (demie)	25.00 \$	N/A	12.50 \$	Gratuit	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	25.00 \$	50.00 \$	25.00 \$
Salle polyvalente (double)	50.00 \$	N/A	25.00 \$	Gratuit	25.00 \$	25.00 \$	50.00 \$	50.00 \$	100.00 \$	50.00 \$
Terrains de pétanque intérieurs	20.00 \$	N/A	10.00 \$	Gratuit	10.00 \$	10.00 \$	20.00 \$	20.00 \$	40.00 \$	N/D
Centre communautaire										
Salle polyvalente (simple)	12.50 \$	Gratuit	6.25 \$	Gratuit	6.25 \$	6.25 \$	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	12.50 \$
Salle polyvalente (double)	25.00 \$	Gratuit	12.50 \$	Gratuit	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	25.00 \$	50.00 \$	25.00 \$
Salle polyvalente (triple)	37.50 \$	Gratuit	18.75 \$	Gratuit	18.75 \$	18.75 \$	37.50 \$	37.50 \$	75.00 \$	37.50 \$
Salle # 3	5.00 \$	Gratuit	2.50 \$	Gratuit	2.50 \$	2.50 \$	5.00 \$	5.00 \$	10.00 \$	5.00 \$
École du Carrousel										
Salle polyvalente	25.00 \$	Gratuit	12.50 \$	Gratuit	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	25.00 \$	50.00 \$	25.00 \$
Demi-salle polyvalente A	12.50 \$	Gratuit	6.25 \$	Gratuit	6.25 \$	6.25 \$	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	12.50 \$
Demi-salle polyvalente B	12.50 \$	Gratuit	6.25 \$	Gratuit	6.25 \$	6.25 \$	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	12.50 \$
Gymnase (vestiaire inclus)	30.00 \$	Gratuit	15.00 \$	Gratuit	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	30.00 \$	60.00 \$	30.00 \$
Vestiaire 1	7.50 \$	Gratuit	3.75 \$	Gratuit	3.75 \$	3.75 \$	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	7.50 \$
Vestiaire 2	7.50 \$	Gratuit	3.75 \$	Gratuit	3.75 \$	3.75 \$	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	7.50 \$
Bureau	5.00 \$	Gratuit	2.50 \$	Gratuit	2.50 \$	2.50 \$	5.00 \$	5.00 \$	10.00 \$	5.00 \$
École de la Source										
Gymnase	30.00 \$	Gratuit	15.00 \$	Gratuit	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	30.00 \$	60.00 \$	30.00 \$
École secondaire le Carrefour										
Salle de classe	15.00 \$	Gratuit	7.50 \$	Gratuit	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	15.00 \$
Salle polyvalente	20.00 \$	Gratuit	10.00 \$	Gratuit	10.00 \$	10.00 \$	20.00 \$	20.00 \$	40.00 \$	20.00 \$
Gymnase (demi)	30.00 \$	Gratuit	15.00 \$	Gratuit	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	30.00 \$	60.00 \$	30.00 \$
Gymnase (double)	60.00 \$	Gratuit	30.00 \$	Gratuit	30.00 \$	30.00 \$	60.00 \$	60.00 \$	120.00 \$	60.00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

La cafétéria sert de salle de réception pouvant accueillir 450 personnes. De plus, le tarif de location comprend l'espace vestiaire, bar, hall d'entrée, local B-118, services sanitaires.

Préparation en sus. Voir les locations en fonction de la mission.

Cafétéria (demi)	30.00 \$	Gratuit	15.00 \$	Gratuit	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	30.00 \$	60.00 \$	30.00 \$
Cafétéria (double)	60.00 \$	Gratuit	60.00 \$	Gratuit	60.00 \$	60.00 \$	60.00 \$	60.00 \$	120.00 \$	60.00 \$
Espace d'entreposage										
Tarif annuel au pied carré	2.00 \$	Gratuit	Gratuit	Gratuit	2.00 \$	2.00 \$	2.00 \$	N/A	N/A	N/A

Modification ou annulation

La Ville de Varennes se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, etc.) dans le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant ou si un événement fortuit survient. Dans une telle situation, nous vous aviserons dans les meilleurs délais. Si la Ville de Varennes annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de celle-ci, le participant pourra obtenir un remboursement intégral.

↳ Organisme reconnu : L'organisme s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat, le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche. Des frais d'annulation tardive (après le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche) ou de non-utilisation des espaces réservés seront chargés aux locataires. Ces frais seront de 20 % du tarif de location de base établi dans la politique de tarification de la Ville de Varennes, pour un montant minimum de 8 \$ par heure, pour l'ensemble des heures non utilisées.

↳ Groupe privé : Le locataire s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat quinze (15) jours avant la date de l'événement. En cas d'annulation après ce délai, le locataire devra payer la totalité du montant de la réservation.

Par ailleurs, l'utilisation d'espace non assigné dans le protocole d'entente sera chargée à 100 % de la tarification établie pour les organismes de toutes les catégories, sauf s'il s'agit de la tenue d'un événement spécial accordé par la Ville, selon les règles convenues dans la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ANNEXE F – SECTION LOISIRS – LOCATION PLATEAUX RÉCRÉATIFS

DESCRIPTION	TARIF DE BASE	CLIENTÈLE PRIORITAIRE LOCALE		ENTRAIDE	ADULTE LOCAL	CLIENTÈLE PRIORITAIRE RÉGIONALE		ADULTE RÉGIONAL	PRIVÉ	ORGANISME COLLABORATEURS
		21 ans et –	22 ans et + 50 %			22 ans et + 50 %	Jeune, famille et aîné adulte 100 %			
Terrain de soccer Même tarif éclairé ou non, lignage toujours inclus	15.00 \$ (tarif à l'heure plus taxes)	Gratuit	7.50 \$	Gratuit	70.00 \$	7.50 \$	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	15.00 \$
Terrain multisports synthétique Réservation minimum de 2 heures (privé)	62.50 \$ (tarif à l'heure plus taxes)	Gratuit	31.25 \$	Gratuit	175.00 \$	31.25 \$	62.50 \$	62.50 \$	125.00 \$	62.50 \$
Terrain de balle Préparation, buts et lignage inclus, éclairé ou non	20.00 \$ (tarif à l'heure plus taxes)	Gratuit	10.00 \$	Gratuit	7.50 \$	10.00 \$	20.00 \$	20.00 \$	40.00 \$	20.00 \$
Terrain de balle - Tournoi Les forfaits incluent la préparation, buts, lignage, éclairé ou non - Maximum 3 préparations par jour. Chacune des autres préparations seront tarifées à 25.00 \$										
Forfait 1 jour	140.00 \$ (tarif par terrain plus taxes)	Gratuit	70.00 \$	Gratuit	70.00 \$	70.00 \$	140.00 \$	140.00 \$	240.00 \$	140.00 \$
Forfait 3 jours	350.00 \$ (tarif par terrain plus taxes)	Gratuit	175.00 \$	Gratuit	175.00 \$	175.00 \$	350.00 \$	350.00 \$	700.00 \$	350.00 \$
Terrain de beach volley-ball	15.00 \$ (tarif à l'heure plus taxes)	Gratuit	7.50 \$	Gratuit	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	15.00 \$
Patinoire extérieure ou multifonctionnelle En dehors des heures d'ouverture régulières. Taux horaire d'un employé si applicable	15.00 \$ (tarif à l'heure plus taxes)	Gratuit	7.50 \$	Gratuit	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	15.00 \$

Modification ou annulation

La Ville de Varennes se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, etc.) dans le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant ou si un événement fortuit survient. Dans une telle situation, nous vous aviserons dans les meilleurs délais. Si la Ville de Varennes annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de celle-ci, le participant pourra obtenir un remboursement intégral.

↳ Organisme reconnu : L'organisme s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat, le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche. Des frais d'annulation tardive (après le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche) ou de non-utilisation des espaces réservés seront chargés aux locataires. Ces frais seront de 20 % du tarif de location de base établi dans la politique de tarification de la Ville de Varennes, pour un montant minimum de 8.00 \$ par heure, pour l'ensemble des heures non utilisées.

↳ Groupe privé : Le locataire s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat 15 jours avant la date de l'événement. En cas d'annulation après ce délai, le locataire devra payer la totalité du montant de la réservation.

ANNEXE F – SECTION LOISIRS – PRÊT D'ÉQUIPEMENT

DESCRIPTION	TARIF DE BASE (PLUS TAXES)	CLIENTÈLE PRIORITAIRE LOCALE	ENTRAIDE	ADULTE LOCAL	CLIENTÈLE PRIORITAIRE RÉGIONALE	ADULTE RÉGIONAL	PRIVÉ 200 %	ORGANISMES COLLABORATEURS 100 %
Barrière de foule	5.00 \$							Tarif de base + frais de transport
Chaise	1.50 \$							Tarif de base + frais de transport
Tables	7.00 \$							Tarif de base + frais de transport
Vestiaire mobile et supports	5.00 \$							Non disponible
Écran rétractable	5.00 \$							
Extension électrique	2.00 \$							
Lutrin	5.00 \$							
Micro	5.00 \$							
Système de son portatif	10.00 \$							
Panneau électrique	50.00 \$							
Podium - remise de médailles	5.00 \$	Gratuit	Gratuit	Gratuit sur place sinon tarif de base si transport	Gratuit sur place sinon tarif de base si transport	Gratuit sur place sinon tarif de base si transport	Non disponible	Non disponible
Podium - (4' x 8' x 12")	5.00 \$							
Poubelle (45 gallons)	5.00 \$							
Rideau autoportant noir (école Le Carrefour seulement)	25.00 \$							
Système de son (incluant console, haut-parleurs et pied de micro)	100.00 \$							
Tableau blanc	5.00 \$							

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

ANNEXE F – SECTION BIBLIOTHÈQUE, ARTS ET CULTURE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Carte loisirs	Résident	Gratuit
	Non-résident	75.00 \$
	Non-résident avec adresse d'affaires dans la ville	Gratuit
Remplacement	Carte loisirs	5.00 \$
	Ouvrage (en sus du coût de l'ouvrage)	5.00 \$
	Boîtier de disque compact	2.00 \$
	Reliure (volume perdu ou endommagé)	11.00 \$
Retard (par jour)	Livre, livre-audio, cédérom, revue, partition musicale, disque compact, DVD, livre-audio Secteur adulte maximum 13.00 \$	Gratuit
	Livre, cédérom, revue, disque compact, DVD, livre-audio Secteur jeune maximum 10.00 \$	Gratuit
	Best-Seller en location	3.00 \$
	Envoi d'une facture pour document perdu ou non retournée	5.00 \$
Photocopieur (par copie)	Noir & blanc 8 1/2 x 11, 8 1/2 x 14 et 11 x 17	0.41 \$
	Couleur 8 1/2 x 11 et 8 1/2 x 14	0.50 \$
	Couleur 11 x 17	1.00 \$
Impression résultat de recherche Internet	Noir & blanc	0.41 \$
	Couleur	0.50 \$
Collection particulière (par jour)	Best-Seller en location	3.00 \$
Vente de sac réutilisable		2.00 \$
Numérisation de document sans impression		1.00 \$ / page
Frais pour réservation de documents		Gratuit
Atelier en art pour adulte	½ journée	15.00 \$ / atelier
Atelier en art pour adulte	Journée complète	30.00 \$ / atelier

ANNEXE H – SECTION TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF 2021
Travaux effectués en régie interne		
Main d'œuvre	Taux horaire selon la convention collective en vigueur et l'échelle salariale du personnel cadre	Voir convention et échelle salariale
	Taux horaire majorés des avantages sociaux de 30 % chargés pour tout travail effectué du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h 30	Calcul
	Taux horaire + avantages sociaux de 30 %, le tout majoré de 50 % pour travail accompli en dehors des heures normales, le samedi et les jours fériés	Calcul
	Taux horaire + avantages sociaux de 30 %, le tout majoré de 100 % pour travail effectué le dimanche	Calcul
	Minimum d'une heure exigée pour travail ou location effectuée durant les heures normales	Calcul
	Minimum de trois heures à taux supplémentaire exigé lors du rappel d'un employé en dehors des heures normales de travail	Calcul
Matériel et équipement		
Automobile ou camionnette		35.00 \$
Rouleau compacteur		35.00 \$
Rétrocaveuse		106.00 \$
Camion 6 roues avec boîte basculante		53.00 \$
Camion 10 roues avec boîte basculante		106.00 \$
Souffleuse à neige routière		167.00 \$
Balai mécanique et balai aspirateur	Taux horaire excluant le taux d'un homme à tout faire	160.00 \$
Compresseur remorque		29.00 \$
Tracteur avec équipement		82.00 \$
Tracteur chargeur		106.00 \$
Écureur d'égout réservoir 2000 gallons		140.00 \$
Pompe 4" sur remorque		40.00 \$
Camion outil		100.00 \$
Camion 10 roues avec équipement à neige		128.00 \$
Mini-pelle		96.00 \$
Fardier 30 000 lbs (avec camion)		155.00 \$
Véhicule tout-terrain		35.00 \$
Génératrice 700 Kv		140.00 \$
Déchiqueteuse Bandit		40.00 \$
Remorque outil / Aqueduc et Égouts		100.00 \$
Terreauteur		40.00 \$
Remorque asphalte Marathon		40.00 \$
Remorque de scène		40.00 \$
Entrées charretières		
REMARQUE : Pour toute demande de coupe de bordure ou de trottoir face à une entrée charretière, advenant le cas où la hauteur entre le pavage et le dessus de la bordure ou du trottoir est supérieure ou égale à 50 mm (2 pouces), la Ville pourrait en assumer les frais.		
1) Des frais de déplacement de 20.00 \$ seront facturés pour chaque visite supplémentaire.		
Coupe standard d'une bordure de moins de 2,8 m pour élargir ou aménager une entrée	Charge minimum, plus frais d'administration de 40,00 \$	Coûts réels
Coupe standard d'une bordure de plus de 2,8 m pour élargir ou aménager une entrée	Par mètre linéaire, plus frais d'administration de 40.00 \$ ¹⁾	Coûts réels

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Coupe en biseau d'une bordure pour élargir ou aménager une entrée	Par mètre linéaire, plus frais d'administration de 40.00 \$ ¹⁾	Coûts réels
Coupe d'un trottoir pour élargir ou aménager une entrée (500 mm à 750 mm)		Coûts réels
Coupe d'un trottoir pour élargir ou aménager une entrée (751 à 1 000 mm)		Coûts réels
Coupe d'un trottoir pour élargir ou aménager une entrée (1 001 à 1 250)	Par mètre linéaire, plus frais d'administration de 40.00 \$ ¹⁾	Coûts réels
Coupe d'un trottoir pour élargir ou aménager une entrée (1 251 à 1 500)		Coûts réels
Reconstruction d'une bordure (contractuel / régie)		Coûts réels
Reconstruction d'un trottoir (contractuel / régie)	Par mètre carré, plus frais d'administration de 40.00 \$ ¹⁾	Coûts réels
Intervention sur un cours d'eau (règlement 172-3 de la MRC)		
Frais d'analyse par un ingénieur des plans soumis pour la mise en place d'un projet ayant un impact sur le débit de pointe d'un cours d'eau - Ouvrages à des fins privées (résidentielles ou agricoles desservant une propriété)	Frais d'administration de 10 %	Dépôt de 200.00 \$ + coûts réels
Frais d'analyse par un ingénieur des plans soumis pour la mise en place d'un projet ayant un impact sur le débit de pointe d'un cours d'eau - Ouvrages à des fins publiques (institutionnelles, commerciales, industrielles, publiques ou plusieurs propriétés résidentielles ou agricoles)	Frais d'administration de 10 %	Dépôt de 400.00 \$ + coûts réels
Branchement d'aqueduc ou d'égout		
Installation ou remplacement d'une entrée d'aqueduc et d'égout	Frais d'administration de 10 % minimum de 30.00 \$	Coûts réels
Frais d'analyse des plans soumis pour le raccordement par un ingénieur ou un technologue du Service du génie	Frais d'administration de 10 % minimum de 30.00 \$	Coûts réels
Surveillance municipale lors d'un raccordement par un technologue du Service du génie	Frais d'administration de 10 % minimum de 30.00 \$	Coûts réels
Inspection télévisée d'égout	Taux horaire excluant le taux d'un homme à tout faire	30.00 \$
Raccordement aux services d'utilités publiques privés		
Frais d'analyse des plans soumis et surveillance municipale par un technologue du Service du génie lors d'un raccordement de service d'utilité publique privé	Frais d'administration de 10 % minimum de 30.00 \$	Coûts réels
Compteur d'eau		
Installation	Frais d'administration de 10 % minimum de 30.00 \$	Coûts réels
Vérification, entretien, réparation, remplacement	Frais d'administration de 10 % minimum de 30.00 \$	Coûts réels
Eau potable		
Ouverture et fermeture d'une entrée d'eau	Le même jour - coût unique	38.50 \$
	Jours différents - par intervention	38.50 \$
Ajustement d'une boîte de service		35.00 \$
Inspection annuelle d'une borne d'incendie privée	1 fois dans l'année	140.00 \$
Localisation d'une conduite ou boîte de service		35.00 \$
Réparation borne d'incendie	Coûts réels + frais d'administration de 10 %	Coûts réels
Divers		
<i>Note 1 : Seulement pour les activités autorisées au préalable par le conseil, et ce, sans frais</i>		

Utilisation du site de dépôt de neige usée - camion de 6 ou 10 roues	Par voyage (en respect de la politique d'utilisation du site municipal de dépôt des neiges usées par les compagnies privées de déneigement)	52.00 \$
Utilisation du site de dépôt de neige usée - camion de 12 roues	Par voyage (en respect de la politique d'utilisation du site municipal de dépôt des neiges usées par les compagnies privées de déneigement)	59.00 \$
Utilisation du site de dépôt de neige usée - camion semi-remorque	Par voyage (en respect de la politique d'utilisation du site municipal de dépôt des neiges usées par les compagnies privées de déneigement)	74.00 \$
Déplacement d'une borne d'incendie, d'un lampadaire ou autre infrastructure municipale	Frais d'administration de 10 % minimum de 30.00 \$	Coûts réels
Ramassage de biens laissés sur le pavé	Coût de la main d'œuvre et de l'équipement nécessaire	Coûts réels
Entreposage de biens laissés sur le pavé	Coûts réels + frais d'administration de 10 %	Selon le calcul établi
Barricades/enseignes ou cônes (excluant livraison)	Par unité / jour	Voir Note 1
Fourniture par la Ville d'un conteneur de déchet domestique semi-enfouis (pour les développements desservis par conteneur)	Par unité de logement du développement	92.00 \$
Fourniture par la Ville d'un conteneur de collecte sélective semi-enfouis (pour les développements desservis par conteneur)	Par unité de logement du développement	92.00 \$

ANNEXE I – SECTION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Permis de lotissement ou de construction exigés en vertu du règlement de permis et certificats numéro 711		
Lotissement		
Toutes catégories d'opérations cadastrales nécessitant un permis, à l'exception d'une opération cadastrale relative à l'annulation, au remplacement, à la modification ou à la correction d'un numéro de lot, ou à l'ajout d'un numéro de lot omis, dans la mesure où aucun nouveau lot ni modification aux dimensions d'un lot existant ne résulte de l'opération cadastrale	Frais de base	100.00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base (par lot distinct créé ou modifié). Dans le cas d'une opération cadastrale pour élaborer une déclaration de copropriété en vertu des articles 1038 et 3030 du Code civil du Québec (L.Q., 1991, c. 64), ou pour aliéner la partie du bâtiment requérant la partition de la portion du terrain au-dessus de laquelle elle est érigée, seuls les frais de base s'appliquent	50.00 \$
Construction d'un bâtiment principal		
l'usage principal est la classe "habitation en milieu agricole" ou le groupe habitation (H), sauf la classe "mixte" et la classe "collective"	Premier logement	500.00 \$
	Logements additionnels	100.00 \$
l'usage principal est le groupe industrie (I)	Frais de base	300.00 \$
	Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base	1.75 \$ / m ²
l'usage principal est la classe "mixte" du groupe habitation (H)	Tarif établi selon la superficie de plancher, excluant les logements, avec un minimum de 500.00 \$ et un maximum de 10 000.00 \$. À ce montant s'ajoute 100.00 \$ par logement	0.75 \$ / m ²
l'usage principal est la classe "collective" du groupe habitation (H)	Tarif établi selon la superficie de plancher, avec un minimum de 400.00 \$ et un maximum de 10 000.00 \$	0.75 \$ / m ²
l'usage principal est le groupe commerce et service (C) ou le groupe communautaire (P)	Frais de base	300.00 \$
	Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base	1.75 \$ / m ²
l'usage principal est le groupe agricole (A), sauf la classe "habitation en milieu agricole"	Frais de base	100.00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	1.00 \$
Agrandissement d'un bâtiment principal		
l'usage principal est la classe "habitation en milieu agricole" ou le groupe habitation (H), sauf la classe "mixte" et la classe "collective"	Frais de base	25.00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis d'agrandissement est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même catégorie	3.00 \$
l'usage principal est le groupe industrie (I)	Frais de base	300.00 \$
	Tarif établi selon la superficie de plancher ajoutée à ajouter aux frais de base	1.75 \$ / m ²
l'usage principal est la classe "mixte" ou "collective" du groupe habitation (H)	Tarif établi selon la superficie de plancher ajoutée, avec un minimum de 200.00 \$ et un maximum de 10 000.00 \$	0.75 \$ / m ²
	Frais de base	300.00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

l'usage principal est le groupe commerce et service (C) ou le groupe communautaire (P)	Tarif établi selon la superficie de plancher ajoutée à ajouter aux frais de base	1.75 \$ / m ²
l'usage principal est le groupe agricole (A), sauf la classe "habitation en milieu agricole"	Frais de base	25.00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	2.00 \$
Transformation ou rénovation d'un bâtiment principal		
l'usage principal est la classe "habitation en milieu agricole" ou le groupe habitation (H), sauf la classe "mixte" et la classe "collective". Travaux autres que ceux subventionnés dans le cadre d'un programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite	Frais de base	25.00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis de transformation ou rénovation est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même catégorie	3.00 \$
l'usage principal est la classe "habitation en milieu agricole" ou le groupe habitation (H), sauf la classe "mixte" et la classe "collective". Travaux subventionnés dans le cadre d'un programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite		300.00 \$
l'usage principal est le groupe industrie (I)	Frais de base	50.00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	3.00 \$
l'usage principal est la classe "mixte" ou "collective" du groupe habitation (H), le groupe commerce et service (C) ou le groupe communautaire (P)	Frais de base	50.00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	3.00 \$
l'usage principal est le groupe agricole (A), sauf la classe "habitation en milieu agricole"	Frais de base	25.00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	3.00 \$
Bâtiments accessoires		
Construction d'un garage isolé dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe "habitation en milieu agricole"		50.00 \$
Construction d'une remise isolée ou attenante à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe "habitation en milieu agricole"		30.00 \$
Construction d'un abri d'auto permanent isolé dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe "habitation en milieu agricole"		30.00 \$
Construction d'un autre bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe "habitation en milieu agricole" et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction		30.00 \$
Construction d'un bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe commerce et service (C), le groupe industrie (I) ou le groupe communautaire (P) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.	Frais de base	30.00 \$
	Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base	1.75 \$ / m ²
Construction d'un bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe agricole (A), excluant la classe "habitation en milieu agricole", et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.		30.00 \$
Agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou le groupe agricole (A) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.		20.00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire dont l'usage principal est le groupe commerce et service (C), le groupe industrie (I) ou le groupe communautaire (P) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.	Frais de base	30.00 \$
	Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base	1.75 \$ / m ²
Construction et équipements accessoires		
Construction, agrandissement ou installation d'une piscine, d'un spa ou d'un sauna		30.00 \$
Installation ou modification d'une cheminée et/ou d'un appareil à combustion et/ou d'un réservoir de 175 litres ou plus de matières dangereuses	Frais de base	25.00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	3.00 \$
Construction, agrandissement, installation ou transformation d'un perron, balcon, galerie, terrasse, escalier extérieur, véranda, rampe d'accès et autres constructions similaires		30.00 \$
Construction, agrandissement, installation ou transformation d'une marquise	Frais de base	25.00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	3.00 \$
Construction, agrandissement, installation ou transformation d'un avant-toit nécessitant l'obtention d'un permis de construction		30.00 \$
Construction, agrandissement ou installation d'une antenne ou un bâti d'antenne nécessitant l'obtention d'un permis de construction		200.00 \$
Construction, agrandissement ou installation d'une éolienne ou d'un capteur énergétique		30.00 \$
Construction, installation ou modification d'un équipement accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe commerce et service (C), le groupe industrie (I) ou le groupe communautaire (P) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction	Frais de base	50.00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	3.00 \$
Construction, installation ou modification d'un équipement accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe agricole (A), excluant la classe "habitation en milieu agricole", et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction		30.00 \$
Autres constructions		
Installation, déplacement ou modification d'un panneau-réclame nécessitant l'obtention d'un permis de construction		75.00 \$
Construction, transformation ou aménagement d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées		50.00 \$
Construction, transformation ou aménagement d'un ouvrage de prélèvement des eaux		50.00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Certificats d'autorisation exigés en vertu du règlement de permis et certificats numéro 711		
Bâtiment principal et bâtiment accessoire		
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal		300.00 \$
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal agricole		20.00 \$
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment accessoire nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation		20.00 \$
Déplacement en tout ou en partie d'un bâtiment principal		150.00 \$
Déplacement en tout ou en partie d'un bâtiment accessoire nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation		30.00 \$
Ouvrage et travaux dans la plaine inondable		20.00 \$
Ouvrage et travaux sur ou au-dessus de la rive ou du littoral		20.00 \$
Ouvrage en zone à risque de mouvement de sol		Gratuit
Aménagement, agrandissement ou modification d'une aire de stationnement nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation		50.00 \$
Clôture, haie, muret et mur de soutènement nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation		Gratuit
Abattage d'arbres nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation		Gratuit
Implantation d'un nouvel usage et changement d'usage nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation		50.00 \$
Changement de propriétaire ou de raison sociale pour un usage commercial ou industriel		50.00 \$
Augmentation du nombre d'unités animales		20.00 \$
Modification du type d'unités animales		20.00 \$
Installation, déplacement ou modification d'une enseigne permanente nécessitant l'obtention d'un certificat d'autorisation	Installation, déplacement ou modification d'une enseigne	75.00 \$
	Modification du contenu d'une enseigne	25.00 \$
Installation d'une enseigne temporaire nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation		20.00 \$
Renouvellement de permis		
Renouvellement d'un permis de construction		Tarif du permis initial

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Autres permis		
Certificat d'autorisation d'arrosage exigé par le règlement numéro 782		Gratuit
Permis de vente-débarras	Évènements biannuels organisés par la Ville	Aucun permis requis
	Autres	20.00 \$
Permis de colportage exigé par le règlement numéro 825	Organisme accrédité, organisation et clubs sociaux locaux etc.	Gratuit
	Autres	250.00 \$
Certificat et autorisation diverses		
Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q.		100.00 \$
Déclaration d'un droit à la C.P.T.A.Q.		Gratuit
Demande de certificat de conformité (en vertu de la LQE)		100.00 \$
Autres demandes de certificats de conformité		50.00 \$
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Application de pesticides		100.00 \$
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Élagage et abattage d'arbres		100,00 \$
Mésententes en zone agricole (Article 35 et 36 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, c. 6))		
Examen de la demande		50.00 \$
Avis de convocation des propriétaires intéressés ou affectés		20.00 \$
Visite des lieux, réception des observations et conciliation		150.00 \$
Confection de l'ordonnance		100.00 \$
1 ^{er} rapport d'inspection		65.00 \$
2 ^e rapport d'inspection		65.00 \$
Toute autre visite des lieux		50.00 \$
Demandes d'urbanisme		
Demande de modification d'un règlement d'urbanisme	En cas de refus du Conseil de procéder au changement, un montant de 300.00 \$ est conservé par la Ville pour couvrir les frais d'étude du dossier	1 500.00 \$
Demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble	En cas de refus du Conseil de donner suite à la demande, un montant de 300.00 \$ est conservé par la Ville pour couvrir les frais d'étude du dossier	1 500.00 \$
Demande de dérogation mineure	Montant de 250.00 \$ non remboursable pour les frais d'analyse du dossier Montant de 250.00 \$ remboursable si le requérant retire sa demande avant que les frais relatifs à l'avis public ne soient engagés	500.00 \$
Demande d'usage conditionnel		200.00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Raccordement à l'aqueduc et / ou à l'égout		
Dépôt de garantie pour l'inspection du raccordement au réseau municipal d'aqueduc, d'égout sanitaire ou d'égout pluvial	Le dépôt est remboursé au propriétaire de l'immeuble s'il satisfait aux exigences quant à l'inspection des travaux par la Ville avant remblayage et quant à la conformité du raccordement aux règlements municipaux et aux règles de l'art, sans restreindre les autres recours que la Ville pourrait entreprendre pour faire respecter sa réglementation ou pour apporter des travaux correctifs. Tous les frais inhérents à l'inspection (véhicules, équipements, main-d'œuvre, etc.) sont déduits du dépôt de garantie.	2 500.00 \$
		5 000.00 \$ Période hivernale
		10 000.00 \$ Emprise MTQ
Garanties financières		
Dépôt de garantie pour un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou de transformation d'une habitation assujetties à un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation. (Min. 500.00 \$ - Max. 2 500.00 \$)	0,5 % de la valeur des travaux
Dépôt de garantie pour un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation extérieur ou de transformation extérieur d'une habitation multifamiliale ou collective	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation. (Min. 500.00 \$ - Max. 5 000.00 \$)	0,5 % de la valeur des travaux
Dépôt de garantie pour un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation extérieur ou de transformation extérieur d'un bâtiment commercial ou industriel	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation. (Min. 500.00 \$ - Max. 10 000.00 \$)	0,5 % de la valeur des travaux
Dépôt de garantie pour un projet de construction ou d'agrandissement d'une aire de stationnement d'un emplacement commercial ou industriel	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation.	2 000.00 \$
Dépôt de garantie pour un projet d'aménagement du terrain d'un emplacement commercial ou industriel	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du certificat d'autorisation, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation.	2 000.00 \$
Divers		
Plan de numérotation civique (urbain ou rural), plan de zonage 1/2 et 2/2 (urbain ou rural)	Par feuillet	7.50 \$
Panneau – Passage d'incendie		60.00 \$
Frais de consultation publique- Projet d'élevage porcin		600.00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

ANNEXE J – SECTION COMPLEXE AQUATIQUE

Bains libres

*L'accès est gratuit pour l'accompagnateur d'un groupe de 5 enfants de 0 à 5 ans et pour l'accompagnateur d'un groupe de 10 enfants de 6 à 12 ans.

L'accès est également gratuit pour l'accompagnateur d'une personne handicapée.

TYPE D'ENTRÉE	TARIF RÉSIDENT	TARIF NON-RÉSIDENT
Entrée simple		
Bout'chou (6 ans et moins)	1.95 \$	2.95 \$
Junior (7-17 ans)	2.70 \$	4.10 \$
Adulte	3.45 \$	5.35 \$
Sénior	2.45 \$	3.80 \$
Écoles, CPE, services de garde et camps de jour de Varennes*	2.15 \$	N/A
Écoles, CPE, services de garde et camps de jour de l'extérieur de Varennes*	N/A	3.15 \$
Carte 10 bains		
Bout'chou (6 ans et moins)	13.25 \$	18.90 \$
Junior (7-17 ans)	18.35 \$	26.50 \$
Adulte	24.50 \$	34.70 \$
Sénior	17.35 \$	24.20 \$
Carte 15 bains		
Bout'chou (6 ans et moins)	17.35 \$	25.75 \$
Junior (7-17 ans)	25.00 \$	37.25 \$
Adulte	33.40 \$	50.00 \$
Sénior	22.70 \$	33.90 \$
Carte 20 bains		
Bout'chou (6 ans et moins)	18.35 \$	29.10 \$
Junior (7-17 ans)	28.55 \$	44.60 \$
Adulte	39.25 \$	61.80 \$
Sénior	25.50 \$	40.80 \$
Abonnement mensuel		
Bout'chou (6 ans et moins)	20.90 \$	32.15 \$
Junior (7-17 ans)	31.10 \$	47.45 \$
Adulte	41.30 \$	63.75 \$
Sénior	28.05 \$	42.60 \$
Abonnement annuel		
Bout'chou (6 ans et moins)	47.15 \$	70.90 \$
Junior (7-17 ans)	69.35 \$	104.55 \$
Adulte	90.25 \$	136.15 \$
Sénior	64.50 \$	97.00 \$
Famille	185.65 \$	277.95 \$

Programme Croix-Rouge natation préscolaire (4 mois à 5 ans)
CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

Veillez noter que la présente grille tarifaire est basée sur une session de 10 semaines, mais que les prix seront ajustés en fonction du nombre de semaines par session.

* L'enfant se déplace seul, c'est-à-dire sans l'aide d'un parent, mais avec une aide flottante.

** L'enfant se déplace seul, c'est-à-dire sans l'aide d'un parent ou d'une aide flottante.

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
Étoile de mer (4 à 12 mois)	1/10	25	72.75 \$
Canard (12 à 24 mois)	1/10	25	72.75 \$
Tortue de mer (24 à 36 mois)	1/10	25	72.75 \$
Loutre de mer (3 à 5 ans)	1/6	25	72.75 \$
Salamandre (3 à 5 ans)	*1/6	40	72.75 \$
Poisson-Lune (3 à 6 ans)	**1/6	40	82.00 \$
Crocodile (3 à 6 ans)	**1/6	40	82.00 \$
Baleine (3 à 6 ans)	**1/6	40	82.00 \$
Début'eau	1/6	40	82.00 \$

Programme pour enfants – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

Veillez noter que la présente grille tarifaire est basée sur une session de 10 semaines, mais que les prix seront ajustés en fonction du nombre de semaines par session.

NOUVEAUTÉ : Rabais de 10 % pour une inscription du 2^e enfants, de 20 % pour le 3^e enfant et 30 % pour le 4^e enfant (applicable sur les inscriptions junior et préscolaire).

NOUVEAUTÉ : Évaluation sur demande au coût de 10.00 \$ et déductible sur une inscription.

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
Junior 1	1/6	40	82.00 \$
Junior 2	1/7	40	82.00 \$
Junior 3	1/8	40	82.00 \$
Junior 4	1/9	40	82.00 \$
Junior 5	1/10	55	83.20 \$
Junior 6	1/10	55	83.20 \$
Junior 7	1/10	55	83.20 \$
Junior 8	1/10	55	83.20 \$
Junior 9	1/10	55	83.20 \$
Junior 10	1/10	55	83.20 \$

Activités spécialisées pour enfants – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
À la découverte de l'eau	1/12	40	82.00 \$
Entraînement ado	1/12	55	83.20 \$

Programme pour adolescents et adultes – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

Veillez noter que la présente grille tarifaire est basée sur une session de 10 semaines mais que les prix seront ajustés en fonction du nombre de semaines par session.

Cours dont le coût sera établi en fonction du nombre de participants.

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
Natation essentiel 1 et 2	1/8	55	87.40 \$
Natation styles de nage	1/8	55	87.40 \$

Camps de jour – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE				
COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF	
Montant par semaine	1/15	35.0	136.50 \$	
Montant pour 8 semaines	1/15	280.0	948.20 \$	
Montant à la journée	1/15	7.0	37.10 \$	
Service de garde par semaine	1/15	4.5	40.30 \$	
Service de garde pour 8 semaines	1/15	4.5	292.00 \$	
Service de garde (par jour)	1/15	4.5	9.60 \$	
Camp spécialisé	1/15	35.0	143.00 \$	
T-Shirt	-	-	15.00 \$	

Camps de jour – Relâche scolaire – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE				
Montant par semaine	1/15	35.0	136.25 \$	
Montant à la journée	1/15	7.0	37.10 \$	
Service de garde (par sem.)	1/15	22.5	40.30 \$	
Service de garde (par jour)	1/15	4.5	9.60 \$	

Programme de mise en forme aquatique – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE				
COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF	
55 minutes x 12	1 x/sem.	1/30	55	96.10 \$
	2 x/sem.			168.18 \$
	3 x/sem.			232.57 \$
Formule club (à la séance)				12.75 \$
Aqua-aînés (organismes) (à la séance)				7.70 \$
Formule club (pour 12 séances valide 3 mois)				104.00 \$
Formule club (pour 24 séances valide 6 mois)				208.00 \$
Formule club (pour 36 séances valide 9 mois)				312.00 \$

Programme de formation en sauvetage et enseignement de la natation

Note : Les frais d'examen sont inclus dans les coûts proposés. Les tarifs peuvent cependant changer sans préavis en raison de fluctuations au niveau des prix de vente du matériel et des certifications émises par la Société de sauvetage et pas la Croix Rouge canadienne.

Programme de formation en sauvetage de la Société de sauvetage	
PROGRAMME	TARIF (+ FRAIS D'EXAMEN)
Étoile de bronze (préalable : pouvoir nager 100 mètres)	149.35 \$
Jeune sauveteur initié	149.35 \$
Médaille de bronze (préalable : 13 ans + Étoile de bronze)	213.20 \$
Croix de bronze (préalable : Médaille de bronze)	213.20 \$
Premiers soins - Général	125.00 \$
Sauveteur national (préalables : 16 ans + Croix de bronze)	245.40 \$
Requalification Sauveteur national	100.00 \$
Requalification Sauveteur national (employé au Complexe aquatique de Varennes)	90.00 \$
Programme de formation en enseignement de la natation de la Croix-Rouge	
PROGRAMME	TARIF (+ FRAIS D'EXAMEN)
Moniteur Croix-Rouge (préalables : 16 ans et certificat Aqualeader ou Moniteur de sécurité aquatique)	423.00 \$
Requalification Moniteur Croix-Rouge	100.00 \$
Requalification Moniteur Croix-Rouge (employé au Complexe aquatique de Varennes)	90.00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Cours privés – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE50 % de rabais pour le 2^e participant (cours semi-privé)

PROGRAMME	TARIF
Séance de 25 minutes	28.70 \$
Séance de 40 minutes	43.00 \$
Séance de 55 minutes	57.30 \$
Forfait 2 cours de 25 minutes	57.45 \$
Forfait 2 cours de 40 minutes	86.00 \$
Forfait 2 cours de 55 minutes	114.70 \$
Forfait 3 cours de 25 minutes	86.10 \$
Forfait 3 cours de 40 minutes	129.10 \$
Forfait 3 cours de 55 minutes	172.05 \$
Forfait 4 cours de 25 minutes	103.63 \$
Forfait 4 cours de 40 minutes	155.05 \$
Forfait 4 cours de 55 minutes	206.70 \$
Forfait 5 cours de 25 minutes	129.55 \$
Forfait 5 cours de 40 minutes	193.80 \$
Forfait 5 cours de 55 minutes	258.35 \$
Forfait 6 cours de 25 minutes	155.45 \$
Forfait 6 cours de 40 minutes	232.95 \$
Forfait 6 cours de 55 minutes	310.10 \$
Forfait 7 cours de 25 minutes	181.35 \$
Forfait 7 cours de 40 minutes	271.30 \$
Forfait 7 cours de 55 minutes	361.75 \$
Forfait 8 cours de 25 minutes	195.05 \$
Forfait 8 cours de 40 minutes	292.75 \$
Forfait 8 cours de 55 minutes	390.45 \$
Forfait 9 cours de 25 minutes	219.55 \$
Forfait 9 cours de 40 minutes	329.40 \$
Forfait 9 cours de 55 minutes	439.30 \$
Forfait 10 cours de 25 minutes	243.90 \$
Forfait 10 cours de 40 minutes	366.00 \$
Forfait 10 cours de 55 minutes	488.10 \$
Cours de 25 minutes - Sol'eau 4 semaines	85.95 \$
Cours de 40 minutes - Sol'eau 4 semaines	128.90 \$
Cours de 55 minutes - Sol'eau 4 semaines	171.90 \$
Cours de 25 minutes - Sol'eau 8 semaines	177.90 \$
Cours de 40 minutes - Sol'eau 8 semaines	257.85 \$
Cours de 55 minutes - Sol'eau 8 semaines	343.75 \$
Cours de 25 minutes - Sol'eau 10 semaines	214.85 \$
Cours de 40 minutes - Sol'eau 10 semaines	322.30 \$
Cours de 55 minutes - Sol'eau 10 semaines	429.70 \$

Salaire moniteur : 25.50 \$ / heure**Salaire sauveteur : 22.00 \$ / heure**

Location bassin de 25 mètres, pataugeoire et bassin thérapeutique Clientèle régulière

Les frais de surveillance et d'animation sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués.

Note : bassin de 25 mètres (forfait de 4 heures) rabais de 25 %
bassin de 25 mètres (forfait de 8 heures) rabais de 33 %

ESPACE LOUÉ	TARIF (\$/HEURE) RÉSIDENT	TARIF (\$/HEURE) NON-RÉSIDENT
Bassin de 25 mètres	101.20 \$	151.80 \$
Pataugeoire	71.75 \$	109.15 \$
Bassin thérapeutique	36.50 \$	54.95 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	172.35 \$	260.60 \$
Zone profonde (tremplin)	33.75 \$	50.60 \$

CPE et garderies

Les frais de surveillance et d'animation sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués.

Le bassin thérapeutique n'est pas accessible aux clientèles des CPE et garderies.

ESPACE LOUÉ	TARIF VARENNES	TARIF EXTÉRIEUR DE VARENNES
Bassin de 25 mètres	72.80 \$	151.80 \$
Pataugeoire	63.90 \$	109.30 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	136.40 \$	260.60 \$

Clientèle scolaire

Les frais de surveillance et d'animation sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués (ratio maximal de 1/30).

Pour les écoles de Varennes et du Centre de services scolaires des Patriotes, un tarif fixe est appliqué, quel que soit l'espace loué.

Le bassin thérapeutique n'est pas accessible aux clientèles scolaires.

ESPACE LOUÉ	TARIF VARENNES	TARIF EXTÉRIEUR DE VARENNES
Bassin de 25 mètres	72.80 \$	151.80 \$
Pataugeoire	63.90 \$	108.30 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	136.40 \$	260.60 \$

Organismes

Les frais de surveillance aquatique sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués.

Club de plongeon : tarif 1/3 piscine : 23.77 \$ / heure (organismes accrédité) - zone profonde piscine seulement

ESPACE LOUÉ	TARIF (\$/HEURE) Organismes accrédités	TARIF (\$/HEURE) Autres organismes résidents	TARIF (\$/HEURE) Autres organismes non-résidents
Bassin de 25 mètres	72.80 \$	101.20 \$	151.80 \$
Pataugeoire	63.90 \$	72.80 \$	108.30 \$
Bassin thérapeutique	29.00 \$	36.50 \$	55.00 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	136.40 \$	173.70 \$	260.60 \$

Salles

Des frais additionnels peuvent être facturés, comme des frais d'entretien ou des frais de surveillance supplémentaires occasionnés par le dépassement des heures d'ouverture régulières 20,00 \$/heure).

ESPACE LOUÉ	TARIF (\$/HEURE) Organismes accrédités, écoles, et CPE de Varennes et Centre de services scolaires des Patriotes	TARIF (\$/HEURE) Résidents, organismes résidents et autres écoles et CPE	TARIF (\$/HEURE) Non-résidents et autres organismes
Location d'une salle			
2 ^e étage 1 heure	17.05 \$	30.80 \$	46.25 \$
Forfait d'une salle (location de 4 heures)	59.25 \$	108.55 \$	162.95 \$
Location de deux salles			
2 ^e étage 1 heure	24.10 \$	48.45 \$	72.80 \$
Forfait de deux salle	87.20 \$	140.20 \$	210.30 \$

Service d'animation « Aquafête »

Note : Le tarif comprend un surveillant-sauveteur, 45 minutes d'animation (ratio 1/10), l'accès au bassin loué pour 55 minutes et l'accès à une salle pour 55 minutes.

WIBIT : Une heure pour la location piscine plus l'animation plus deux sauveteurs en extra pour la surveillance.

EMPLACEMENT	TARIF (\$/HEURE) RÉSIDENT	TARIF (\$/HEURE) NON-RÉSIDENT
Aquafête pataugeoire	152.65 \$	228.95 \$
Aquafête piscine	197.00 \$	295.50 \$
Aquafête piscine WIBIT	241.00 \$	339.50 \$